

« Deux des ouvriers morts sont pères de famille, les quatre autres sont célibataires. »

LES CHEMINS DE FER AMÉRICAINS. — Nous extrayons d'une lettre adressée de New-York au *Moniteur* les chiffres suivants : « En 1869, les chemins de fer livrés à la circulation dans les Etats-Unis, ne formaient qu'une étendue de 7,565 milles. En 1867, la quantité des milles exploités était de 39,444, et 2,227 milles sont construits annuellement. Cet immense réseau est la propriété de 559 compagnies différentes. On s'accorde généralement à porter le prix de revient à 41,000 dollars par mille courant, ce qui donne pour 39,444 milles construits un prix total de 1 milliard 617 millions, qui ne représentent que 75 pour cent en moyenne du capital souscrit par chaque compagnie. »

« La totalité des profits pour tout le réseau s'élève à 340 millions de dollars et, en moyenne, à 3,620 par mille effectif. Ces résultats, en faisant ressortir la richesse des Etats-Unis, justifient et encouragent l'esprit d'entreprise propre à la race américaine. »

— A Berlin vient de mourir un banquier très connu qui a laissé à peu près sept millions.

La plus grande partie de cette fortune est léguée à des fondations pieuses ; quelques personnes seulement ont reçu des legs, entre autres la femme de ménage du défunt qui doit recevoir 80,000 thalers. Dans la clause relative à ce legs, le défunt avait ajouté qu'il savait que cette dame était très-charitable, et qu'il voulait, après sa mort, lui laisser les moyens de satisfaire cette noble vertu. Un jeune homme qui ne connaissait pas du tout le testateur reçut 15,000 thalers ; il avait un jour relevé le vieillard qui avait été renversé par une voiture. Ce banquier était cependant connu par son avarice ; il ne dépendait pour sa personne que le strict nécessaire. Les journaux de Berlin racontent encore sur lui le fait suivant : Une dame qui se trouvait dans la misère lui demanda des secours ; il l'écouta attentivement, alla chercher une cassette remplie d'or et lui dit : « Madame, prenez ce qu'il vous faut ; ça me fait trop de peine de vous en donner moi-même, » et puis il se retourna sans regarder combien elle prit.

— Une famille distinguée, domiciliée depuis peu à Milan, vient d'être frappée d'un grand malheur. Mlle Erminia C..., âgée de dix-huit ans, était unie en mariage à un jeune homme qui, d'accord avec sa famille, lui avait caché une infirmité grave, l'épilepsie. La troisième nuit du mariage, le jeune époux fut atteint, à Naples, d'un accès de son mal. Sa pauvre femme fut tellement épouvantée, qu'elle est devenue folle. On a dû la reconduire au sein de sa famille. La procédure pour l'annulation du mariage est déjà commencée.

TREMBLEMENT DE TERRE EN ANGLETERRE. — Les correspondances et les journaux constatent que le tremblement de terre de Leamington, qui a eu lieu dans la nuit de vendredi à samedi, entre dix et onze heures du soir, a été ressenti dans toute l'Angleterre occidentale, dans la partie méridionale du pays de Galles, dans le Gloucestershire et le Devonshire. Il a duré cinq secondes.

Les effets du phénomène paraissent avoir été bien différents suivant les localités. Ici les secousses étaient à peine sensibles, là elles étaient plus violentes qu'en octobre 1863.

Aux étages supérieurs des maisons on n'éprouvait pas une commotion aussi forte qu'au rez-de-chaussée. Aussi beaucoup de personnes qui dormaient ont été fort étonnées le lendemain matin en apprenant de leurs voisins ce qui s'était passé.

A Worcester, la secousse a eu lieu à dix heures quarante minutes. Le ciel était nuageux ; le temps froid. L'impression générale a été celle qu'on éprouve quand un wagon lourdement chargé passant dans la rue. Quelques personnes s'imaginèrent qu'un animal s'était introduit dans leur chambre et ébranlait le plancher de ses bonds répétés. Ailleurs, l'effet fut le même que celui de la chute d'un corps très lourd.

A Leamington, on éprouva la commotion à dix heures quarante-cinq minutes. Elle y fut moins forte que celle de 1863, et fut remarquée particulièrement dans le nord-ouest de la Nouvelle-Ville.

A Merthyr, la secousse se fit sentir à dix heures trente minutes dans la direction du sud au nord. A Twynrodyn et dans les autres hauts quartiers, il y eut beaucoup d'émotion, et les habitants se précipitèrent hors des maisons. Les uns disaient que la ville était minée, d'autres parlaient de feu grisou, bien qu'il n'y ait pas de mine de charbon à Merthyr. Mais beaucoup de gens perdaient la tête. On faisait alors dans la vallée une grande procession aux flambeaux en l'honneur d'un des candidats au Parlement. Cette scène joyeuse contrastait étrangement avec la terreur qui régnait dans la ville.

— Mme X..., dont le mari compte parmi nos sommités financières, s'était rendue, il y a quelques jours, chez une des plus célèbres couturières de Paris, pour essayer quelques effets d'habillement.

En terminant sa visite, elle fit compliment à sa fournisseuse de la complaisance, de la tenue parfaite et de l'habileté montrées par l'ouvrière chargée de l'essai : « Je n'ai vraiment qu'à me louer d'elle, répondit la maîtresse couturière, et je voudrais pouvoir lui offrir des appointements plus élevés que ceux qu'elle touche chez moi ; mais j'ai des frais de maison tellement considérables, que je

suis obligée, pour chaque dépense, de m'en tenir au strict nécessaire ; et d'ailleurs, Louise X... (c'est le nom de l'ouvrière dont vous me parlez), ne peut, à cause de sa santé très délicate, faire dans mon atelier que des demi-journées, ce qui réduit encore de moitié son salaire. Je crois qu'elle supplée à cette insuffisance forcée en travaillant chez elle et pour son propre compte. »

Plusieurs heures s'étaient passées depuis cette conversation : lorsque Mme X..., en descendant de voiture, après avoir passé la soirée au Théâtre-Italien, aperçut, à la lueur du candélabre à gaz placé devant son hôtel, une jeune chiffonnière qui, un mannequin d'osier sur les épaules, une lanterne dans la main gauche et un crochet à la main droite, colligeait soigneusement quelques épaves de choix parmi les débris entassés en contre-bas du trottoir.

Le costume de cette jeune fille était pauvre, bien pauvre, mais néanmoins très propre : pour coiffure, une capeline de tricot noir ; pour vêtements, une robe d'indienne usée et un châle de grosse laine noué autour du buste, pour chaussures, des sabots.

Sous cet accoutrement parfaitement simple, on devinait toute une vie de privations et d'efforts, un caractère honnête, persévérant et laborieux. Du premier coup d'œil, Mme X... avait reconnu dans cette chiffonnière l'ouvrière de l'atelier N... « Vous êtes Louise X... ; suivez-moi sur le champ, il faut que je vous parle, » lui dit-elle en l'entraînant vers la porte de l'hôtel, devant tous les domestiques ébahis de voir la grande dame rentrer ainsi chez elle, côte à côte avec une chiffonnière.

Louise X..., une fois installée dans le petit salon et sur l'un des fauteuils de la riche banquière, se décida, non sans quelque hésitation, à donner les explications qu'on lui demandait sur sa vie en partie double et sur ses deux costumes. Enfin, pressée de questions rassurées, d'ailleurs, par les paroles bienveillantes de Mme X., elle lui fit le récit suivant :

« Je suis l'aînée de cinq enfants : depuis trois ans notre père est mort, et, par suite d'infirmités prématurées, notre mère ne peut ni travailler ni même se mouvoir. Pour subvenir à ses besoins et pour élever mes frères et sœurs, dont je paie les mois d'apprentissage, je me suis faite couturière le matin et chiffonnière le soir. »

« Ce qui vous paraîtra sans doute incroyable, mais ce qui pourtant n'est que matériellement vrai, c'est que le dernier de ces deux métiers est celui qui est le plus lucratif ; aussi, dès quatre heures après-midi, j'ai hâte de quitter l'atelier de Mme N... et de rentrer chez moi pour me travestir en chiffonnière, afin de recommencer mes pérégrinations nocturnes à travers les débris de Paris. Grâce à l'ordre que j'apporte dans mes dépenses, j'ai déjà pu mettre de côté quelques économies, tout en défrayant ma famille ; aussi, avant dix-huit mois ou deux ans, j'espère pouvoir renoncer définitivement à la hotte et au crochet. Jusque-là, Madame, je vous supplie de me garder le secret sur la confiance que je viens de vous faire. »

Inutile d'ajouter, dit la *Gazette des Tribunaux*, que, grâce à l'intervention généreuse de Mme X..., l'épreuve que Louise X... s'était si courageusement imposée pour venir au secours de sa famille a dès à présent pris fin, et que la jeune couturière, en continuant d'exercer sa première profession, a abdiqué pour toujours celle de chiffonnière.

Compagnie d'assurances générales sur la vie.

Rue de Richelieu, 87, fondée en 1819.

(La plus ancienne des compagnies françaises.)

Fonds de garantie : 70 millions réalisés

Assurances en cas de décès pour la vie entière. — La Compagnie s'engage à payer lors du décès de l'assuré, à quelque époque que le décès ait lieu, un capital déterminé aux héritiers ou ayants-droit.

Assurances mixtes. — La Compagnie garantit, moyennant une prime annuelle, un capital déterminé payable aux héritiers de l'assuré ou à l'assuré lui-même, s'il vit après un nombre d'années convenu d'avance.

Les assurés ont droit à une participation de 50 0/0 dans les bénéfices produits par ces deux natures d'assurances.

Rentes viagères immédiates ou différées, sur une ou plusieurs têtes.

Situation de la Compagnie au 31 décembre 1867 :

| | |
|---|-------------------|
| Capitaux assurés (en cours), c. | 185,795,405 f. 87 |
| Rentes viagères en cours, c. | 4,764,482 55 |
| Bénéfices répartis aux assurés pour la période biennale 1866-1867 | 1,605,200 |
| Sinistres payés pendant ladite période | 3,926,418 |

S'adresser, pour renseignements et prospectus, chez MM. Loncke, père et fils, directeurs particuliers, 20, rue de la Barre, à Lille.

CHEMINS DE FER de la Ligne d'Italie par le Simplon

Nouvelle Compagnie Anonyme.

Souscription publique

Emission de 134,166 Obligations

COMPLÉMENTAIRES DU CAPITAL SOCIAL sur lesquelles 62,500 sont réservées aux Souscripteurs français.

Cette émission est faite en vertu d'une Loi spéciale votée dans l'intérêt de la Compagnie et du chemin de fer du Simplon, le 4 septembre 1868, par le Gouvernement suisse qui a homologué les Statuts et en conformité du décret de l'Empereur du 11 mai 1861, rendu en faveur des Sociétés anonymes suisses.

Les Nouvelles Obligations sont émises à 240 fr.

ELLES SONT REMBOURSABLES à 525 francs

Et rapportent un intérêt annuel de 15 Francs

Payable par semestre, les 1^{er} avril et 1^{er} octobre de chaque année, sans charges ni retenue, au siège administratif à Paris ou dans les autres bureaux de la Compagnie en Suisse et en Italie. Chaque obligation est accompagnée d'une action de jouissance de 125 fr. libérée, qui remplacera l'obligation remboursée, et jouira, par conséquent, des dividendes augmentés progressivement par l'amortissement des obligations.

Ces Obligations sont Payables

50 fr. en souscrivant ;
50 fr. en recevant les titres provisoires ;
50 fr. du 1^{er} au 15 mars 1869 ;
50 fr. du 1^{er} au 15 mai 1869 ;
40 fr. du 1^{er} au 15 juillet 1869.

Tout versement anticipé est bonifié d'un intérêt de 6 0/0, tout versement en retard devra 7 0/0.

Majoration, Rachat avec Primes, Amortissement des Obligations.

1. Ces nouvelles Obligations sont remboursées à 525 fr., dont 125 en action entièrement libérée, remise immédiatement avec l'obligation, et 400 francs en espèces au fur et à mesure des tirages.

Les nouvelles Obligations de la Ligne d'Italie, comme toutes les obligations de Chemin de fer, sont majorées par la voie du sort et reçoivent par leur remboursement une Prime dont la valeur réelle varie selon l'époque de ce remboursement désigné par le tirage, et ce, d'après les tables d'amortissement approuvées par l'Assemblée générale.

2. Les nouvelles obligations participeront, en outre, aux avantages d'un tirage de

TROIS MILLIONS

Cinquant mille francs de Primes.

Par suite de la Loi suisse du 4 septembre 1868, qui réserve sur les bénéfices de l'acquisition trois millions cinq cent mille francs, il sera fait par l'Etat et la Compagnie un tirage de trois mille deux cents numéros d'Obligations auxquels appartiendront ces trois millions cinq cent mille francs. Ce tirage, aux termes de l'article 4 de la loi du 4 septembre 1868, aura lieu dans les trois mois qui suivront la clôture définitive de la souscription au capital complémentaire.

Les 1,600 premiers numéros d'obligations par la voie du sort seront remboursés à différents taux successivement dans l'ordre de leur tirage.

| | |
|------------------------------------|---------|
| 1 obligation à Cinq Cent Mille fr. | 500,000 |
| 1 id à Trois Cent Mille fr. | 300,000 |
| 1 id à Deux Cent Mille fr. | 200,000 |
| 3 obligations à Cent Mille fr. | 300,000 |
| 6 id à Cinquante Mille fr. | 300,000 |
| 10 id à Vingt-Cinq Mille fr. | 250,000 |
| 20 id à Dix Mille fr. | 200,000 |
| 8 id à Cinq Mille fr. | 40,000 |
| 100 id à Deux Mille fr. | 200,000 |
| 450 id à Mille fr. | 450,000 |
| 1,000 id à Cinq Cents fr. | 500,000 |

1,600 obligat. 3,240,000

Les 1,600 numéros suivants recevront en argent la majoration ou prime que leur donnerait leur remboursement immédiat, soit 160 fr. tout en conservant le droit d'être remboursés intégralement au tirage des numéros désignés pour l'amortissement, c'est-à-dire 400 fr. plus l'action de 125 fr.

Ce tirage de 3,200 obligations assure donc immédiatement aux souscripteurs une obligation avec prime privilégiée, par environ cinquante obligations sur l'émission totale.

Le tirage aura lieu en séance publique au moyen du système employé par la ville de Paris et sous le double contrôle de l'Etat et de la Compagnie.

Indépendamment de ces avantages, le brillant avenir de la Voie ferrée du Simplon qui sert de jonction aux chemins de fer les plus importants de chaque côté

des Alpes, doit assurer à ces Titres une valeur considérable et progressive.

EN EFFET, la ligne du Simplon REGIE

Les Chemins de fer :
De LYON A GENÈVE ;
De PARIS A LYON ;
De LYON A DIJON ;
De LYON A BALE ;
Du NORD ;
De L'EST-SUISSE ;
Du CENTRAL-SUISSE ;
au nord des Alpes ;

Avec les Chemins de fer :
LONBARDI VÉNITIENS ;
De TUNIN A GENÈVE ;
Les Chemins Romains ;
CENTRAL ITALIEN ;
D'ANONA-NOVARE ;
ALEXANDRIE et toutes autres voies ferrées de la HAUTE-ITALIE, au sud des Alpes.

Les statistiques faites par des commissions spéciales et les ingénieurs les plus autorisés ont constaté toute l'importance du mouvement commercial et du transit des Voies ferrées à travers les Alpes entre l'Italie et les autres parties de l'Europe, le chemin de fer DU SIMPLON, passage le plus court pour la MALLE DES INDES, est la ligne centrale et la plus directe entre Londres, Paris et Milan, et donnera facilement un produit net de 10 à 12 0/0 du capital engagé.

La Nouvelle Compagnie exploite déjà 160 kilomètres, par le double service de sa Voie ferrée et de ses Bateaux à vapeur ; cette exploitation sera augmentée l'année prochaine d'environ cent kilomètres.

L'Emission de 134,166 Obligations est faite

En SUISSE, à Sion, à la Banque de l'Etat, et dans les bureaux de la Nouvelle Compagnie ; à GENÈVE, dans les bureaux de la Ligne d'Italie.

En ITALIE, comme pour l'ALLEMAGNE, l'ANGLETERRE, la BELGIQUE, la HOLLANDE, etc., chez les Banquiers et Correspondants désignés dans les journaux de chaque pays.

LA SOUSCRIPTION aux 62,000 Obligations réservées à la FRANCE

SERA OUVERTE à PARIS et dans les DÉPARTEMENTS,

Samedi 7 Novembre,

de 10 heures du matin à 4 heures du soir.

Elle sera close

Le Mardi 17 Novembre à Paris, et le 18 dans les Départements

Les bureaux resteront ouverts les dimanches.

L'Administration se réservant le droit de faire la clôture avant cette date.

LES SOUSCRIPTIONS SERONT RECUES A PARIS

au siège de l'Administration centrale :

Boulevard Haussmann, 50, (ancien 12)

derrière le nouvel Opéra.

POUR LES DÉPARTEMENTS,

comme en Suisse, en Italie et dans tout l'Etranger, chez les Banquiers Correspondants de la Compagnie.

Les lettres de souscriptions devront être accompagnées du montant du premier versement en billets de Banque, mandats ou chèques, (50 francs par obligation) et adressées à l'Administration centrale, à Paris, 8334

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX.

PUBLICATIONS DE MARIAGES.

8 Novembre. — Charles Coldre, clerc de notaire, et Elise Six, cabaretière. Alfred Bauduin, ouvrier, et Clara Desrousseaux, couturière. Emile Guillaume, négociant, et Justine Picavet, sans profession. Théophile Mineur, mécanicien, et Joséphine Lamarche, tailleuse. César Calvaerts, mécanicien, et Mathilde Hansgrusse, ménagère. Lévin Delfves, boulanger, et Hortense Delrue, sans profession. Etienne Natabs, employé de commerce, et Céline Marga, sans profession. Marcelin Bourg, cocher, et Marie Salmon, servante. Florimond Duc, journalier, et Amélie Cardon, journalière. Désiré Vannem, menuisier, et Marie Petit, vendeuse. Antoine Boutin, marchand de parapluies, et Louise Castelain, marchande d'étoffes. Jean Lauwers, boucher, et Florine Debossechere, couturière. Henri Bonte, tisserand, et Joséphine Nys, ménagère. François Gallet, monteur de chaînes, et Eugénie Bodumont, bobineuse. Achille Lepers, tisserand, et Marie Henris, peigneuse. Alphonse Quévryn, tisserand, et Sidonie Quingue, peigneuse. Alexandre Delrue, agent de police, et Virginie Dessaint, couturière. Désiré Senepart, propriétaire, et Justine Malfait, modiste. Henri Delgrange, tisserand, et Florence Lameau, journalière. Constantin Backelandt, contremaître de tissage, et Julie Daliènes, repasseuse. Adolphe Desreumaux, employé de commerce, et Sophie Beaurin, sans profession. Jean-Baptiste Guiot, cordonnier, et Marie Mayez, piquière. Anatole Cordonnier, fabricant, et Elise Clarisse, sans profession. Jean-Baptiste Roupain, plombier, et Coralie Florin, sans profession. Henri Prevost, ouvrier, et Camille Liégeois, repasseuse. Léonard Lempereur, cabaretier, et Elisa Willem, cabaretière.

MARIAGES.

7 novembre. — François Dutoit, 27 ans, sans profession, et Emilie Delaoutre, 19 ans, sans profession. Norbert Leughe, 45 ans, boulanger, et Marie Vercycke, 53 ans, propriétaire.

9 novembre. — Jean Vandendungem, 25 ans, chauffeur, et Marianne Deleu, 29 ans, tisserande. François Crauwels, 20

ans, tisserand, et Jeanne Lanthead, 24 ans, journalière. François Scroons, 52 ans, fûteur, et Thérèse Gillis, 38 ans, rat-tacheuse. Florentin Otrages, 35 ans, ourdisseur, et Stéphanie Honore, 30 ans, couturière. Désiré Dejaeger, 33 ans, domestique, et Céline Capelle, 28 ans, journalière. Lévin Willem, 20 ans, couvreur, et Clémence Duriez, 21 ans, bobineuse. Honoré Lanthyme, 20 ans, paqueux, et Mélanie Dujardin, 25 ans, vendeuse. J. B. Arduin, 29 ans, tisserand, et Octavie Aleton, 24 ans, journalière.

NAISSANCES.

7 novembre. — Jules, fils légitime de Jules Costeux et de Marie Leroy. Alfred, fils légitime de Joseph Lenoir et de Marguerite Waller. Eugénie, fille légitime de Cyprien Houfflin et de Mélanie Declercq. Arthur, fils légitime de Louis Spriet et d'Alphonse Willem. Georges, fils légitime de Jules Fourmentraux et de Sidonie Dabus. Florimond, fils légitime de Jean Vandebosche et de Marie Desreux. Alphonse, fils légitime de Jules Clarisse et de Juliette Pernat. Charles, fils légitime de Joseph Duyols et de Jeanne Wisings. Blanche, fille légitime d'Henri Lefebvre et de Sabine Duplat. François, fils légitime de Théophile Aelbrecht et de Catherine Ockere.

8 novembre. — Marthe, fille légitime de Louis Cluerles et d'Adèle Cattelie. Jean-Baptiste, fils légitime de Marin Dewoder et de Nathalie Vandore. Rosalie, fille légitime de Pierre Foreux et de Stéphanie Cauwe. Joséphine, fille légitime de Dominique Vanheeke et de Barbe Colon. Louise, fille légitime de Louis Lerouge et d'Adèle Parents. Marie, fille naturelle de Sophie Cardon. Julien, fils naturel de Hortense Vankalst. Charles, fils légitime de Jean-Baptiste Schiesscotte et de Marie Vanhonhacker. Marie, fille légitime de Léopold Vardope et d'Hermance Lava. Eugénie, fille légitime de Charles Vandepute et de Marie Vanooteghem.

9 novembre. — Céline, fille légitime de Jules Desmuller et d'Hermance Masure. Maria, fille légitime de Gustave Bouzin et d'Alodie Vincent. Henri, fils légitime d'Henri Duhamel et de Virginie Croulin. Georges, fils légitime d'Augustin Decarne et de Philomène Francomme. Joséphine, fille légitime de Ferdinand Petit et de Sophie Liévin. Aline, fille légitime de Jean Vanoverfelt et de Joséphine Lefebvre.

9 novembre. — Jean, fils légitime de François Lun Schöppe et de Colette Pierret. Zoé, fille légitime d'Henri Desreux et de Julie Grimbet. Alfred, fils légitime de Pierre Lacaeyse et de Joséphine Delcourt. Louis, fils légitime d'Henri Dierpote et d'Emilie D'haluin. Pauline, fille légitime de Narcisse Toulemonde et de Pauline Dazin. Clara, fille légitime de Laurent Mathy et de Sidonie Plucet. Désiré, fils légitime de Désiré Advielle et d'Elise Thelus.

DÉCÈS.

6 novembre. — Julie Calais, 60 ans, journalière, rue de Mouvaux.

7 novembre. — Jeanne Leleux, 6 mois, rue des Arts. Oscar Delnatte, 1 an, route de Toucoing. Marie Herssens, 1 an, rue de Lihonnémet. Charles Malaise, 40 ans, à l'hôpital. François Bouscart, 8 mois, rue St-Maurice. Félix Stienhaut, 10 mois, rue St-Jean.

8 novembre. — Juliette Segard, 53 ans, rue du Fort.

9 novembre. — Lucie Bricourt, 21 ans, journalière, à l'Épene. Tarpen, présenté sans vie, fils de A. Turpia. Léon Fontaine, 6 mois, à l'hôpital. Victor Courtelier, 31 ans, célibataire, rue Decréme.

COURS DES HUILES du 10 novembre.

| | HUILES | GRAINES | TOURTEAUX |
|-------------|-------------|--------------|--------------|
| | Phectolitre | l'hectolitre | l'hectolitre |
| Colza | 72 | 24 | 27 50 |
| — épur. q. | 72 | 24 | 27 50 |
| — rouille. | 72 | 24 | 27 50 |
| Cameline | 18 | 21 | 15 |
| Chanvre | 15 | 15 | 15 |
| Lin d. | 76 50 | 28 50 | 31 50 |
| Lin gr. et. | 26 | 30 | 25 |

COURS DE LA BOURSE

Du 12 Novembre 1868

Cours de ce jour

Cours précédent

3 1/2 71 65 — 3 1/2 71 70

4 1/2 101 50 — 4 1/2 101 50

FLIPO - MEURISSE

Rue de la Fosse-aux-Chênes,

VERRE A VITRES

Gros et Détail.

Aux conditions des Verreries.

8324

EN VENTE

A LA LIBRAIRIE J. BEROUX,

Rue Nain, 1, Ronbaix

AGENDAS

CALENDRIERS

ALMANACHS

Pour l'année 1869.